



Divorce au bout de 2 ans de séparation

Par **kikou682**, le **02/04/2015** à **20:06**

bonjour,
je suis séparer depuis juin 2013[smile17] et j'ai rendez-vous le 15 mai 2015 devant le juge pour un divorce

Suite a ce rendez-vous au tribunal je recevrai l'ordonnance de non-conciliation et ensuite un autre rendez-vous pour le divorce ou est-ce que je recevrai le jugement de divorce directement car je suis séparer depuis bientôt 2 ans?

Mon ex mari m'a dit qu'il ne se présenterai pas au tribunal (il ne veux pas divorcer et essaye de renouer avec moi ce qui me met un gros doute pour la suite de la procédure). Cela va t'il changer quelques chose pour moi ou non?

Et ma dernière question est puis-je me rétracter au delà de mon rendez-vous prévu le 15 mai et ai-je un délai pour annuler ou se sera irrévocable?

Merci de vos futur réponse, je suis complètement perdu, j'ai peur de faire une erreur et de ne pouvoir revenir en arrière

Par **Nefertiti1079**, le **03/04/2015** à **10:57**

Bonjour,
Aïe. Vous aurez du faire une demande de divorce pour "altération définitif du lien conjugal"? Cette procédure est valable si vous vivez séparément depuis 2 ans. Il vous faudra des attestions sur l'honneur (minimum 3) de votre entourage qui dit bien que vous vivez séparément depuis juin 2013. Là je vous conseille d'aller voir votre avocat rapidement pour bloquer votre première demande. Faites faire des attestations. Là votre futur ex mari ne pourra rien dire.

Je vous envoi ci dessous un lien. Croyez moi ce sera le plus simple. Et surtout ne rien laisser au hasard. Spécifiez point par point vos exigences, vos souhaits etc.

Cordialement.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10568.xhtml>

Par **Visiteur**, le **03/04/2015** à **14:34**

Bonjour,

"Et ma dernière question est puis-je me rétracter au delà de mon rendez-vous prévu le 15 mai et ai-je un délai pour annuler ou se sera irrévocable? " vous rétracter de ? vous ne voulez plus divorcer ?